



AB SCIENCE annonce un accord final sur la renégociation des modalités de remboursement de ses emprunts avec l'ensemble de ses créanciers financiers

- **AB Science est parvenue à un accord définitif avec ses créanciers financiers**
- **Cet accord prévoit un décalage de deux ans du remboursement des Prêts Garantis par l'Etat et un décalage de 12 mois de la date de remboursement du crédit BEI Covid**
- **L'économie sur la période sera investie en R&D**

Paris, 27 avril 2026, 18h

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui qu'un accord définitif a été obtenu avec ses créanciers financiers en vue du décalage de 24 mois du remboursement de sa dette bancaire (pour un montant total de l'ordre de 3,7 millions d'euros) et du décalage de 12 mois du remboursement d'un prêt souscrit auprès de la BEI (pour un montant total de 12 millions d'euros en principal, initialement remboursable en janvier et décembre 2028).

Durant toute la période de négociation, un *standstill* a été accordé par les créanciers.

Un accord unanime des créanciers financiers a été obtenu sur les modalités de restructuration suivantes :

- **PGE pour un solde de 2,3 millions d'euros**
 - une franchise en capital de 24 mois à compter de la date d'ouverture de la première procédure de conciliation au bénéfice d'AB Science, soit le 17 janvier 2025, avec reprise de l'amortissement à compter respectivement du 31 janvier 2027 pour Société Générale et du 2 février 2027 pour Banque Populaire ;
 - un allongement de la maturité de 24 mois reportant la date de maturité finale du 2 avril 2027 au 2 avril 2029 pour Banque Populaire et du 31 mars 2027 au 31 mars 2029 pour Société Générale ;
 - augmentation du taux d'intérêt uniquement pour refléter la modification du coût de refinancement.
- **Prêt soutien innovation Bpifrance pour un solde de 1,25 million d'euros**
 - une franchise en capital de 24 mois à compter du 1^{er} novembre 2024 (échéance exigible au 31 janvier 2025) jusqu'au 31 octobre 2026 inclus (échéance en capital exigible au 31 janvier 2027) ;
 - un allongement de la maturité de 24 mois reportant la date de maturité finale du 30 avril 2027 au 30 avril 2029 ;
 - augmentation du taux d'intérêt uniquement pour refléter la modification du coût de refinancement.
- **Contrat cadre d'aide au projet d'innovation stratégique industrielle Bpifrance pour un solde de 5,8 millions d'euros**

Pour ce contrat qui prévoit, en cas de succès commercial du masitinib en neurologie, le remboursement de l'aide apportée par Bpifrance dans le cadre du projet de recherche intitulé ROMANE, les modalités de restructuration sont les suivantes :

- une franchise en capital de 18 mois à compter du 30 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027 ;

- un allongement de la période des remboursements forfaitaires passant de 10 ans à 15 ans à compter du dernier versement de cette avance ;
 - un allongement de la période des remboursements complémentaires passant de 15 ans à 20 ans ;
 - une modification des montants des échéances annuelles.
- **Crédit BEI Covid**
 - Report de 12 mois de la date de maturité finale du Crédit BEI (avec une augmentation du taux d'intérêt de 100bps), de sorte que la date de maturité finale de la première tranche est reportée du 21 décembre 2028 au 21 décembre 2029 et que la date de maturité finale de la deuxième tranche est reportée du 28 janvier 2028 au 30 janvier 2029.

Compte tenu de cet accord et de sa situation de trésorerie, la Société peut financer ses activités au-delà des 12 prochains mois.

Alain Moussy, Président Directeur Général d'AB Science, commente : *« L'Accord avec nos partenaires financiers est une très bonne nouvelle pour AB Science. Après avoir obtenu une assurance pour son essai clinique de phase III, AB Science est honorée de recevoir la confiance de ses partenaires bancaires qui repoussent la maturité de leurs prêts. AB Science va désormais se focaliser sur son étude de phase III dans la sclérose latérale amyotrophique et son programme AB8939 ».*

La Société indique également qu'elle repousse la publication de son rapport annuel au plus tard le 13 mai 2026.

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science
Communication financière
investors@ab-science.com